

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 10 mars 2020	Envoyé en préfecture le 23/03/2020 Reçu en préfecture le 23/03/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200310-CIAS_12_2020-DE
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-12/2020	L'an deux mille vingt, le dix mars à dix-sept heures trente , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 3 mars 2020 Présents : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Céline FILET, Carine LAVAL, Claude STOUBENFOLLE, (pouvoir à Mme FIGUET), Martine VEYRAT, Monsieur Marc COUZON (pouvoir à Mme SIMON), M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Jean VIOLLET (pouvoir à M. CHATAGNAT) M. Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance	

OBJET : FINANCES - Approbation du Compte administratif 2019 - Budget Principal CIAS

Monsieur le Vice-Président présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2019 qui se présente comme ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET Principal	A	B	C	D	A + C	B + D
Résultats reportés	0.00	0,00	5 945.73	0,00	5 945.73	0,00
Opérations de l'exercice	80 622.41	195 502.63	185 348.91	162 762.97	265 971.32	358 265.60
TOTAUX	80 622.41	195 502.63	191 294.64	162 762.97	271 917.05	358 265.60
Résultats de clôture		114 880.22	28 531.67			86 348.55

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte à l'unanimité le compte administratif 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Par délégation du Président,
André Gilles CHATAGNAT




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification